

Ouagadougou, le 16 AVR 2025

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Inspecteurs des Douanes, session 2025.

Ce sont :

INSPECTEURS DES DOUANES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	ZERBO KARIDIA	206233	B20986307	28/02/81
2°	PAGABELEGUEM KARZOOM AIME	287136	B13436887	05/10/90
3°	BELEM BRAHIMA	110699	B9841953	15/11/82
4°	BAYALA OROKIA	206226	B11247729	24/08/87
5°	GANSAORE JACQUES	312014	B9063293	02/05/87
6°	HAYORO TUAMA	241223	B20901797	31/12/86
7°	MINOUNGOU BASILE	228528	B20236253	31/12/88
8°	BARRA SOUMAILA	287133	B21288349	04/05/89
9°	TOUGMA PINGDEBSOM	358844	B20986925	02/01/95
10°	OUEDRAOGO PAPADWEOGO ABDOUL-RAHMANE	287127	B18815168	13/06/90

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Economie et des Finances.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA

Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail

